



vous guider



# Orienter vers le bon interlocuteur MSA

■ Contacter la MSA et son service social

[bcl.msa.fr](https://bcl.msa.fr)



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

# COMMENT CONTACTER LA MSA ?

*Pour les particuliers :*

**02 37 999 999**

*Nous écrire par courrier postal :*

**MSA Beauce Coeur de Loire**

**5 rue Chanzy**

**28037 CHARTRES CEDEX**



► **Pour les particuliers, exploitants, employeurs de main d'oeuvre et professionnels de santé :**

• Le centre de contact est ouvert pour les particuliers et les professionnels de santé : de **8h30 à 12h / 13h30 à 16h30 (jusqu'à 16h le vendredi et la veille de fête)**. Pour les exploitants et employeurs de main d'œuvre : de **8h30 à 15h sans interruption**.

• Accueil uniquement sur RDV sur les 3 sites et sur des accueils décentralisés.  
Prendre rendez-vous en contactant le **02 37 999 999**.

• Un accueil sans RDV de **9h à 12h**, les lundis et jeudis sur les sites d'Orléans, Bourges et Chartres (ordinateurs et agent d'accueil à votre disposition).



*Pour les exploitants et  
employeurs de main d'oeuvre :*  
**02 48 55 40 50**



*Pour les professionnels de santé :*  
**02 38 60 54 00**



<https://bcl.msa.fr/lfp/nous-contacter>

# COMMENT PEUT VOUS AIDER L'AGENT D'ACCUEIL MSA ?

Information et aide au remplissage d'une demande d'allocation sur les droits ci-dessous :

## **Droit de la famille :**

- précarité
- enfance
- logement

## **Droit retraite :**

- entretien
- information retraite

## **Droit santé :**

- information sur vos droits

exemples :  
arrêt maladie,  
accident du travail,  
maladies professionnelles,  
indemnités journalières,  
dossier CSS,  
...

Rendez-vous dans le cadre d'un changement de situation :

## **Parmi les cas suivants :**

- mariage
- pacs
- vie maritale
- décès
- séparation
- mutation administrative
- naissance
- ...

 **Mon espace privé**

> Se connecter

> S'inscrire

Vous pouvez retrouver toutes ces démarches en ligne sur votre **espace privé MSA** et nous poser vos questions de manière sécurisée.

### ► **Rendez-vous prestations :**

Un agent d'accueil peut vous recevoir sur RDV pour vous renseigner sur l'ensemble de vos droits.

Pour prendre RDV, contacter le 02.37.999.999.



### ► **Accompagnement numérique :**

Un agent d'accueil sera à votre disposition de 9h à 12h du lundi au vendredi, sans RDV, pour vous accompagner dans vos démarches numériques via votre espace privé MSA.

Des ordinateurs sont à votre disposition, sur les 3 sites (Bourges, Chartres et Orléans) pour effectuer vos démarches en ligne.



### **Besoin d'une assistance sur votre espace privé :**

Contactez le **03 20 900 500** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

# LE CADRE D'INTERVENTION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE LA MSA

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) a pour mission de contribuer à la mise en oeuvre des politiques publiques en matière de protection sociale à travers le développement d'une politique d'action sanitaire et sociale.

Une équipe de travailleurs sociaux est présente sur chaque territoire pour accompagner, prévenir et informer les adhérents MSA.

## *Les missions individuelles des travailleurs sociaux :*

### *Salariés agricoles*

**Actifs agricoles** en emploi ou en recherche d'emploi



Fragilisés par une problématique de santé ou un handicap.

Sont concernés les assurés :

- Rencontrant un problème de santé.
- En arrêt de travail / accident du travail / maladies professionnelles.
- Porteur de handicap.
- Rencontrant des difficultés financières ponctuelles en lien avec une perte d'autonomie / handicap.

Être affilié à la MSA  
au titre de la santé

### *Exploitants agricoles*

**Chef d'exploitation / conjoint collaborateur :**



Toutes les problématiques sont prises en charge :

- Epuisement professionnel / mal-être.
- Arrêt de travail / accident de travail / handicap.
- Difficultés financières en lien avec des événements extérieurs (crise agricole, climatique, économique, sanitaire, etc).
- Suivi des bénéficiaires du RSA.

Être affilié à la MSA  
au titre de la santé



## *Famille en situation de rupture*

**Familles** (assurés et ayants droits)  
du régime agricole confrontées à  
une situation de rupture au sein de  
la sphère familiale :



- En cas de séparation / violences conjugales.
- En cas de décès.

**Être affilié à la MSA  
au titre des prestations familiales**

## *Retraites agricoles*

**Retraités** majoritaire MSA  
rencontrant des problématiques de  
santé et/ou de maintien à domicile :



- Non bénéficiaire de APA.
- Rencontrant une perte d'autonomie.

**Être affilié à la MSA  
au titre de la santé et de la retraite**

# DISPOSITIFS ET PARCOURS EXISTANTS

*Un accompagnement spécifique et des aides ciblées :*

*Parcours  
DECLIC*

- Je ne peux plus me soigner....  
J'ai besoin d'aide pour reprendre mes démarches de soins...

*Parcours  
maintien dans  
l'emploi*

- Je ne peux plus retravailler comme avant ...  
Il faut que j'aménage mon poste de travail ...



# AU SEIN DU SERVICE SOCIAL MSA



## *Parcours rupture*

▮ Je me sépare...  
J'ai perdu un proche.

## *Programme mal-être*

▮ Je me sens mal...  
J'en ai marre...  
J'ai besoin de parler...  
Il faut que je souffle...

# ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR LES EXPLOITANTS ?

*Accompagnement  
dans la poursuite ou  
maintien de l'activité  
professionnelle*

*Travail en réseau  
avec les services  
internes MSA*

*Aide au remplacement  
sur l'exploitation*

*Aide au projet et  
départ en vacances*

- Pour savoir qui est le travailleur social de votre secteur :
- scanner le QR code
  - ou retrouver les coordonnées sur le site de la MSA.

*Accompagnement dans le cadre du RSA*

*Soutien en cas de crise agricole*

*Soutien et  
accompagnement  
dans le cadre de  
l'épuisement professionnel*

*Aide au répit*



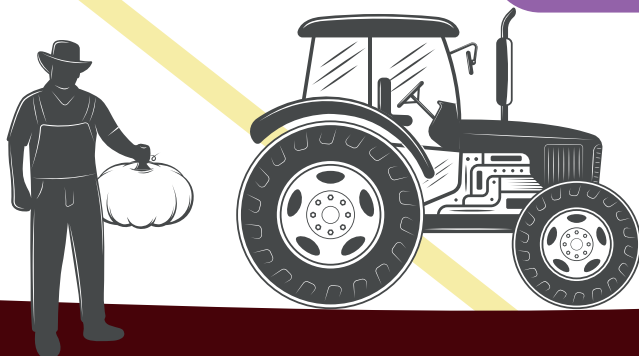
Carte du Cher



Carte du Loiret



Carte de l'Eure-et-Loir



Les travailleurs sociaux peuvent aussi intervenir  
dans le cadre d'**interventions collectives**  
(action de prévention, d'informations, d'animations....).

- Carte de visite du travailleur social de votre secteur :



- Vous pouvez aussi contacter par mail le pôle administratif de l'action sanitaire et sociale sur :

**[contactass.blf@bcl.msa.fr](mailto:contactass.blf@bcl.msa.fr)**

**N'hésitez pas à nous contacter.**